

La question à laquelle l'honorable député fait allusion ne découle évidemment pas des travaux mêmes de la Chambre.

Je lui signalerais également une disposition de l'article 104, paragraphe (5), qui se lit comme il suit:

Étant donné qu'une motion présentée sous la rubrique des questions de privilège passe avant le programme prévu des affaires publiques, l'Orateur doit être convaincu, à première vue, qu'il y a infraction aux privilèges et, aussi, que la question est soulevée à la première occasion possible.

Puisqu'il s'agit d'une affaire qui, selon le dire même de l'honorable député, remonte à jeudi dernier, je ne crois pas que la question de privilège a été soulevée à la première occasion possible. Pour cette raison, je ne puis considérer qu'il y a une question de privilège dans les circonstances.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une brève déclaration au sujet des travaux de la Chambre. Hier soir, lorsque j'ai énuméré les travaux de la Chambre aujourd'hui, j'ai signalé que nous commencerions par l'article n° 5 du *Feuilleton*, la deuxième lecture du bill n° C-151 prévoyant la création d'un fonds de développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural et que nous passerions ensuite à la résolution budgétaire qui a trait au Tarif. J'ai ensuite mentionné deux autres articles, soit la deuxième lecture du bill concernant les négociations collectives dans la fonction publique ainsi que le projet de résolution tendant à présenter une mesure pour modifier la loi sur la pension du service public et les diverses autres lois relatives aux pensions.

A la suite de consultations avec les chefs des autres partis à la Chambre, j'aimerais vous indiquer comment l'ordre des travaux de la Chambre sera modifié aujourd'hui. Nous nous proposons de procéder d'abord à l'étude des deux premiers articles, soit la mesure spéciale d'aménagement rural et la résolution sur le Tarif des douanes, puis, celle-ci terminée, nous demanderons le consentement unanime de la Chambre pour passer à l'étude des crédits dont elle est saisie actuellement.

En ce qui concerne les travaux de demain, nous proposons de mettre en délibération les deux bills inscrits au nom du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales

[M. l'Orateur.]

et, quand on en aura disposé, de passer aux prévisions des dépenses dont la Chambre est saisie. Comme c'est aujourd'hui mardi et qu'aux termes de l'article 56 du Règlement, nous ne pouvons passer à l'étude des prévisions budgétaires sans la présentation d'une motion pouvant faire l'objet d'un débat et que seulement quatre motions de subsides sont autorisées par le Règlement, au cours d'une année, je propose, du consentement unanime de la Chambre:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 56 du Règlement ou de tout autre ordre de la Chambre. M. l'Orateur quitte le fauteuil sans mise aux voix quand sera appelé plus tard aujourd'hui l'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des subsides; et

Que le comité des subsides puisse alors passer aujourd'hui même à l'étude des crédits des ministères des Forêts, du Travail, de l'Industrie et des Postes mais de ceux-là seulement; et

Que la formation de la Chambre en comité des subsides ne soit pas considérée comme une motion de subsides aux fins d'un ordre limitant le nombre des motions de subsides ou prévoyant la procédure relative aux motions de subsides.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Arnold Peters (Timiscaming): Non, monsieur l'Orateur. Si les députés veulent jeter un coup d'œil sur le budget des dépenses du ministère des Forêts, qu'on a mentionné, ils constateront qu'il comprend l'ARDA, programme essentiellement agricole. Les crédits du ministère de l'Agriculture ont été déferés au comité de l'agriculture et je m'attends à ce qu'une partie de ceux du ministère des Forêts y soient déferés aussi, puisqu'elle a trait aux accords agricoles.

C'est, non pas à nous, mais au gouvernement qu'il appartient d'établir le programme des travaux concernant les divers ministères. Il serait peu sage de notre part d'approuver pareil arrangement. Ce serait écarter de la discussion et de l'étude du budget de l'Agriculture une grande partie du débat auquel pourrait donner lieu l'ARDA, qui relève du ministère des Forêts.

J'ajouterais ceci: si le Parlement est saisi des crédits du Commerce, il ne pourra pas y avoir au comité de discussion sur la Commission canadienne du blé ou ses membres, élément important du problème de l'agriculture. C'est encore là, d'après moi, une indication que nous n'avons pas sérieusement réfléchi et décidé ce que nous voulons faire des crédits. Si nous voulons traiter des crédits en toute justice, je m'oppose à la motion.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait une question. Il a mentionné les crédits du ministère du Commerce. La motion n'a rien à